



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Pass sanitaire pour les parcs de loisirs et parcs animaliers

Question écrite n° 39182

Texte de la question

M. Bertrand Sorre attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de la relance sur la situation des parcs à thèmes, parcs de loisirs et parcs zoologiques, face à la reprise de leurs activités. L'obligation de présentation d'un pass sanitaire pour les sites accueillant plus de 1 000 visiteurs par jour, actuellement envisagée, inquiète les exploitants de ces structures. Les sites de loisirs ne peuvent être assimilés aux grands événements tels que matches, festivals, etc., car la gestion des flux y est très différente. Les visites se font en famille, sans réservation, contrairement aux grands événements. L'obligation d'un pass provoquerait à l'entrée des regroupements dommageables à la sécurité sanitaire et générant des temps d'attente, dissuasifs pour les visiteurs. Cette mesure semble inapplicable dans la mesure où les exploitants ne peuvent imposer la vaccination à leurs équipes d'accueil qui sont comme leur clientèle majoritairement dans des classes d'âge non prioritaires à la vaccination. Ces activités de plein air sont très saisonnières, liées aussi aux conditions météo, et l'exigence d'un pass sanitaire aurait pour conséquence de diminuer la fréquentation, mettant en péril le fragile équilibre financier de ces structures. L'expérience de la saison 2020 a mis en évidence le sérieux de ces professionnels quant à l'application des protocoles sanitaires. Elle a aussi démontré la demande forte du public souhaitant retrouver des activités ludiques, synonymes de convivialité et de détente pour la jeunesse et les familles qui en ont besoin au sortir d'une crise anxiogène. C'est pourquoi il lui demande d'envisager de renoncer à l'exigence du pass sanitaire pour les parcs à thème, parcs de loisirs et parcs zoologiques.

Données clés

Auteur : [M. Bertrand Sorre](#)

Circonscription : Manche (2^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39182

Rubrique : Tourisme et loisirs

Ministère interrogé : [Économie, finances et relance](#)

Ministère attributaire : [Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 mai 2021](#), page 4295

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)